Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires en Ariège

Service Interdépartemental de l'Ariège et de la Haute-Garonne

Office National des Forêts

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

CARTE DES PHENOMENES NATURELS

COMMUNE DE L'HOSPITALET-PRES-L'ANDORRE

Limite de commune

Limite d'étude du PPR

Phénomènes

- A : Avalanche
- G : Glissement
- P : Chute de blocs
- T : Crue torrentielle
- AG : Avalanche et glissement
- AP : Avalanche et chute de blocs
- AT : Avalanche et crue torrentielle
- GP : Glissement et chute de blocs
- PT : Chute de blocs et crue torrentielle
- AGP : Avalanche, glissement et chute de blocs
- APT : Avalanche, chute de blocs et crue torrentielle

0 100 200 Mètres

1:10 000

DOCUMENT APPROUVE

Arrêté d'approbation du 29 mars 2013

©ONF/RTM2012-Fond ED825©IGN2003/Nat.L2d